

Conseil Communautaire du 23 Septembre 2019

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le

ID : 021-200006682-20190923-CC\_19\_074-DE

Date d'envoi de la convocation : 17 Septembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 70

Nombre de Procurations : 7

Nombre de Votants : 77

**PRÉSIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Alexis FAIVRE, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, M. Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Claude VANIER-CORON, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN,

**Suppléants :** M. Pierre AUBRUN (Suppléant de VIGNOLES),

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Nadine BELISSANT-REYDET à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,  
M. Fabrice JACQUET à Mme Isabelle BIANCHI,  
Mme Martine BOUGEOT à Mme M. Patrick FERRANDO,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Michel PICARD,  
M. Christian GHISLAIN à M. Patrick MANIERE,  
M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :**

Mmes et M. Maurice CHAPUIS, Justine MONNOT, M. TRIFFAULT-MOREAU, Carla VIAL, Gabriel FOURNIER, Christophe MONNOT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Jérôme BILLARD, Thierry LAINE, Annie BARAT, Philippe CESNE, Claude BACOUOLON, Jean CHEVASSUT, Bernard NONCIAUX, Henri TUDELA.

**Secrétaire de séance :** M. Alexis FAIVRE

## CREATION DE POSTES

Compte tenu de la résiliation pour faute de la Délégation de Service Public du Multi-accueil de CHAGNY et dans la perspective de reprise du personnel du prestataire « Maison Bleue », il est proposé de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement de la structure à savoir 1 poste d'infirmier, 2 postes d'éducateur de jeunes enfants, 2 postes d'auxiliaires de puériculture, 1 poste d'agent technique ainsi que 3 postes d'adjoint d'animation.

Le Comité Technique a été consulté sur les nouvelles modalités d'organisation de cette structure et informé des conséquences que cette évolution pouvait avoir sur le personnel. Il a émis un avis favorable à l'unanimité sur la création des postes résultant de cette nouvelle modalité de gestion.

L'ensemble des créations de postes est résumé dans le tableau ci-après :

Catégorie	Grade	Quotité de travail
A	Infirmier	Temps non complet (0.5 ETP)
C	Auxiliaire puéricultrice	Temps non complet (0.5 ETP)
C	Agent technique	Temps complet
C	Adjoint d'animation	Temps complet
C	Adjoint d'animation	Temps complet
C	Adjoint d'animation	Temps complet
C	Auxiliaire de puériculture	Temps complet
A	EJE	Temps complet
A	EJE	Temps complet

- APPROUVE la création des postes présentés ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer, le cas échéant, tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT**  
pour le **PRESIDENT** et par délégation  
**LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**



Jean-François PONS

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télécours citoyen ([www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »